

FOCUS | Le secteur Montorgueil sous haute surveillance

WILLIAM MINH HÀO NGUYEN

LE SECTEUR Montorgueil (1^{er}) se réveille sous un ciel clément, en ce vendredi. La météo annonce une température douce pour la journée. Rien de mieux pour Damien. Ce gérant d'un bar-restaurant situé près de Châtelet-les Halles profite du calme matinal pour installer une dizaine de chaises et de tables sur le trottoir, avant de s'accorder une petite pause cigarette devant son porche en attendant les premiers clients.

Sa terrasse lui apporte une manne financière non négligeable. Mais il soutient la mairie dans sa volonté de remettre de l'ordre, alors que les terrasses estivales vont faire leur retour à partir du 1^{er} avril et avec elles d'éventuelles nuisances.

« Maintenant que l'on revient à la normale après le confinement, tout le monde doit respecter les règles. » Des règles qui seront encore plus strictes ici, où le maire (PS) d'arrondissement, Ariel Weil, a décidé d'édicter une charte spécifique pour Montorgueil. Dans les rues trop étroites, de moins de 6 m de

large, par exemple, aucune terrasse ne sera autorisée. Et ce riverain d'espérer pouvoir, cette année, circuler librement sur les trottoirs sans avoir à descendre sur la route.

À une centaine de mètres de là, Alain, un retraité à la longue barbe blanche sous son masque, sort chercher des croissants, son courrier sous le bras. Il habite le quartier depuis des décennies.

Face à l'argumentaire de la mairie, qui explique durcir le ton afin de « préserver l'équilibre entre festivité et tranquillité dans le quartier », il éclate de rire.

Une tactique bien rodée

« Une terrasse de plus ou de moins ne réduira pas le nombre de décibels. » Ce n'est pas « un peu de bruit » qui va l'émouvoir, ajoute celui qui se présente comme trotskiste et Gilet jaune. « Quand on vit à Montorgueil, on sait à quoi s'en tenir », renchérit Bastien, un autre passant qui exécute un pas de danse pour illustrer son propos. Par contre, il attend de voir si les mesures de la mairie permettront de désencombrer les rues du quartier.

Boulevard de Sébastopol, le bar où travaille Marie dispose déjà de l'autorisation pour installer sa terrasse estivale dès le 1^{er} avril. La petite pancarte plastifiée, que tous les établissements se doivent d'afficher sous peine d'amende, le prouve. Une centaine d'euros, c'est ce que risquent les bars ne respectant pas le nouveau règlement des étalages et des terrasses, lors des premiers rappels à l'ordre.

« Une goutte d'eau » en comparaison des recettes faites en une soirée. Dans le quartier, nombreux sont ceux qui comptent frauder s'ils n'obtiennent pas d'autorisation formelle de la mairie, selon Marie.

« Généralement, il suffit d'attendre le passage de la police entre 17 et 18 heures, puis d'installer des tables pour le happy hour, et le tour est joué », explique-t-elle. Sauf que la Ville promet cette année davantage de contrôles et une plus grande sévérité. Avec des sanctions pouvant aller jusqu'à la fermeture de l'établissement. Mais face au laisser-faire de la saison précédente, les gérants d'établissement semblent peu craindre les représailles. ■